

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 2 JUIN 2025 A 19H00**

Etaient présents :

M. PAYEN Raymond, Maire, Président de Séance	Mme CLUZE Annie, conseillère municipale
M. BALLOUHEY François, 1 ^{er} adjoint	M. TRAVERSIER Richard, conseiller municipal
Mme LANDEFORT Christelle, 2 ^{ème} adjointe	M.OLLIER-FAURE Frédéric, conseiller municipal
M. SOTON Emmanuel, 3 ^{ème} adjoint	Mme DAUSSY Florence, conseillère municipale
Mme ACHARD Estelle, 4 ^{ème} adjoint	M. NALLET Jean-Philippe, conseiller municipal
	Mme HOURS Estelle, conseillère municipale

Absents excusés :

M. RIBEIRO Dominique, conseiller municipal

Elus en exercice : 12
Quorum nécessaire : 7
Présents : 11 + 1 pouvoir
Quorum atteint

Secrétaire de séance :

Mme LANDEFORT Christelle a été désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 avril 2025.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

SEANCE n° 06-2025 - DELIBERATION N° 01 : Décision modificative n° 1 sur le budget communal (participation SIRCO).

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 04-2025-03 du 28 avril 2025 concernant la participation financière des communes aux charges d'exploitation du SIRCO. Lors de cette réunion, la Conseil municipal a acté le montant de la participation de la commune de St-Lattier, qui s'élève à 10 198 €.

Le budget primitif 2025 ayant été voté préalablement à cette décision, les crédits n'ont pas été prévus en dépenses.

Il convient donc de virer des crédits au compte 65568 par le biais d'une décision modificative.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Entretien de réseaux	10 200 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 200 €	
D 65568 : Contributions aux organismes de regroupement		10 200 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		10 200 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications proposées.

**Pour : 11 + 1
Contre : 0
Abstention : 0**

SEANCE n° 06-2025 - DELIBERATION N° 02 : Vente de terrain par Mme Evelyne Rodillon à la commune à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire explique que Mme Evelyne Rodillon a sollicité, dans le cadre d'un permis d'aménager, une division parcellaire en vue de délimiter 3 lots, destinés à la vente.

Une opération de délimitation a été confiée au cabinet David, géomètre-expert. Elle a pour objet de fournir à la commune de Saint-Lattier les éléments pour lui permettre :

- de fixer les limites de propriété séparatives communes et les points de limites communs,
- de constater la limite de fait, correspondant à l'assiette de l'ouvrage public routier, y compris ses annexes s'il y a lieu,

entre la voie dénommée « Chemin de Grande de Plan » relevant du domaine public et la propriété privée riveraine de Mme Rodillon cadastrée section A n° 1406, 705 et 706.

Le géomètre a récemment procédé au bornage des parcelles : la cession à régulariser porte sur 114 m² dont la valeur vénale est estimée à 570 €. La cession a été proposée par Mme Rodillon à l'euro symbolique. Un document d'arpentage sera établi et attribuera un nouveau numéro aux parcelles ainsi créées.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

- Approuve la cession à l'euro symbolique proposée par Mme Evelyne Rodillon à la commune, de 114m² de terrain issu des parcelles actuellement cadastrées n° 1406, 705, 706 A, situées « Chemin Grange de Plan » à Saint-Lattier,
- Précise que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- Précise que la vente sera signée chez Me Philippe LINTANFF, notaire à Saint-Marcellin.

Pour : 11 + 1
Contre : 0
Abstention : 0

SEANCE n° 06-2025 - DELIBERATION N° 03 : Vente de terrain par Mme Christiane Muscari à la commune à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics à l'ancienne école de La Baudière, afin permettre la création de places de stationnement, il y a lieu de définir des nouvelles limites en bordure de la propriété de Mme Christiane Muscari, située « Place de l'Eglise » à Saint-Lattier.

Un nouveau bornage a été confié au cabinet Sintegra, géomètre-expert. Ainsi, Mme Muscari a proposé la cession à l'euro symbolique de 2 parcelles, nouvellement cadastrées section D n° 1247, d'une surface de 4m², et section D n° 1248 d'une surface de 84 m². La valeur vénale est estimée à 420 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

- Approuve la cession à l'euro symbolique proposée par Mme Christiane Muscari à la commune, des parcelles cadastrées section D n° 1247 et 1278 pour une surface totale de 88 m², situées « Place de l'Eglise » à Saint-Lattier
- Précise que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- Précise que la vente sera signée chez Me Philippe LINTANFF, notaire à Saint-Marcellin.

Pour : 11 + 1
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 04 : Choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école de La Baudière et aménagement des espaces publics.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la consultation qui a eu lieu pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école de La Baudière et aménagement des espaces publics, répartis en 14 lots.

La maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des offres et établit un classement en fonction des critères jugement suivants : prix (40%) et valeur technique (60%).

La commission d'appel d'offres, réunie ce même jour à 17h30, a validé les propositions du bureau APOÏDEA Architecture, et propose de retenir les entreprises suivantes pour ces travaux :

Libellé du lot	Entreprise	Prix HT
00 - Désamiantage	BPS 38	4 040.00 €
01 - Démolition / Gros-œuvre	GIRAUD-MARCHAND	195 298.80 €
02 - Ossature bois / couverture / étanchéité / zinguerie	RENOV'TRAITE	167 234.10 €
03 - Menuiseries extérieures / occultations	PAYEN MENUISERIE	84 130.22 €
04 - Menuiseries intérieures / mobilier	EURO CONFORT MAINTENANCE	47 831.20 €
05 - Doublages / cloisons / faux-plafonds	E.V.F	71 667.00 €
06 - Carrelages	ANGELINO ET FILS	19 990.20 €
07 - Sols souples	LOT INFRUCTUEUX	
08 - Peintures intérieures	GAY-MERY	14 822.50 €
09 - Façades	E.T.C	33 948.50 €
10 - Ossature métal / serrurerie	NCCM (avec option enseigne)	42 380.32 €
11 - Chauffage / plomberie / sanitaires / ventilation	LACHARNAY ET FILS	93 878.00 €
12 - Electricité / courants faibles et forts	CEDELEC38 (avec option enseigne)	66 568.20 €
13 - Aménagements extérieurs / VRD	TOUTENVERT	524 689.57 €
14 - Réemploi	APLOMB	7 585.56 €
TOTAL		1 374 064.17 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DONNE son accord pour que les entreprises citées ci-dessus soient retenues ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

SEANCE n° 06-2025 - DELIBERATION N° 05 : Choix des entreprises pour les travaux de construction d'un nouveau vestiaire à vocation sportive et associative.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la consultation qui a eu lieu pour les travaux de construction d'un nouveau vestiaire à vocation sportive et associative, répartis en 12 lots.

L'architecte a procédé à l'analyse des offres et établit un classement en fonction des critères jugement suivants : prix (40%) et valeur technique (60%).

La commission d'appel d'offres, réunie ce même jour à 17h30, a validé les propositions de l'architecte M. BOUVAREL, et propose de retenir les entreprises suivantes pour ces travaux :

Libellé du lot	Entreprise	Prix HT
005 - VRD	EVOL TP	35 907.40 €
010 - Gros œuvre	DHERBEY COUX	56 346.00 €
043 - Charpente / couverture / zinguerie	RENOV'TRAITE	61 475.67 €
052 - Menuiseries extérieures alu / occultation	ROVALTAIN MENUISERIES	13 386.47 €
070 - Enduits extérieurs	ERDIK	8 557.98 €
080 - Menuiseries intérieures bois	ROUSSET PERE ET FILS	16 294.39 €
095 - Plâtrerie / Faux-plafonds	MS CONCEPT RENOVATION	28 824.00 €
110 - Plomberie / sanitaires / VMC / chauffage	BRUNO BALME	69 629.60 €
120 - Electricité	VICAT ELECTRICITE	38 534.86 €
135 - Carrelages / faïences	ANGELINO ET FILS	20 954.02€
150 - Peintures	GAY MERY	6 500.00 €
160 - Serrurerie	NCCM	14 735.80 €
TOTAL		371 146.19 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DONNE son accord pour que les entreprises citées ci-dessus soient retenues ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Pour : 10 + 1

Contre : 0

Abstention : 1

Questions diverses :

- Analyse des offres et audition des candidats pour le projet de réhabilitation de l'école du Village en présence du CAUE : jeudi 26 juin à partir de 9h00.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le lundi 30 juin 2025 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

La secrétaire,
Christelle LANDEFORT

Le Maire,
Raymond PAYEN

